

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

*Préalablement à l'ouverture de ses travaux, le conseil municipal respecte une minute de silence en mémoire de Monsieur Michel HARRAULT, ancien conseiller municipal de 1971 à 1995 et maire adjoint de 1989 à 1995.*

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 MARS 2021**

Chaque conseiller municipal a été destinataire du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal.

S'ils n'ont pas de remarque à formuler sur son contenu, les conseillers municipaux sont invités à l'approuver.

**Adopté à l'unanimité**

---

## **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le conseil municipal est invité à adopter le budget primitif 2021 de la commune composé d'un budget principal et des budgets annexes Eau, Assainissement, et Lotissement des Merisiers (cf. note de présentation spécifique).

Le vote s'effectue chapitre par chapitre pour chaque budget.

**Adopté à l'unanimité**

---

## **FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2021**

Les conseillers sont invités à se reporter à l'état de notification des taux d'imposition n°1259 joint à la présente note de synthèse.

Monsieur le Maire explique que pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes se voient transférer en 2021 le montant corrigé de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020 par le Département sur leur territoire, en l'occurrence un taux de 24,40 % dans le Loir-et-Cher qui vient s'ajouter au taux communal.

Il propose de maintenir les autres taux de la fiscalité communale à leur niveau actuel, à savoir :

Taxe foncière (bâti) :	23,08% (taux communal 2020) + 24.40% (taux départemental 2020) soit 47.48%
Taxe foncière (non bâti)	110,88%

**Adopté à l'unanimité**

---

## **PROPOSITION D'ACHAT DU BATIMENT DE LA CROIX VERTE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé une étude relative au projet de réactivation de l'Auberge de la Croix Verte à Souesmes dont le conseil municipal a récemment eu restitution. Cette étude conclut à la faisabilité économique du projet de restaurant, après travaux, et émet des réserves quant à l'activité hôtelière.

Après discussion, la propriétaire accepterait de vendre ce bâtiment de plus de 400 m<sup>2</sup> (section E2118, 2 rue de Pierrefitte), dont la toiture a été refaite en 2000, à la commune pour 120 000€, frais d'actes à la charge de la commune.

Monsieur le Maire précise que cette réhabilitation pourrait bénéficier de subventions de l'Etat et de la Région.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

**Adopté à l'unanimité**

---

## **ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A L'ECOLE DE SOUESMES**

Lors de sa réunion du 30 juin 2017, le conseil municipal avait délibéré en faveur de l'organisation de la semaine scolaire de l'école de Souesmes sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Ce système dérogatoire arrivant à échéance, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'organisation souhaitée pour les 3 prochaines années à compter de la rentrée 2021.

Le conseil d'école du 26 mars 2021 a pour sa part émis un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours.

**Adopté à l'unanimité**

---

## **EXAMEN DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SOLOGNE DES RIVIERES (CCSR), EXERCICE 2015 ET SUIVANTS**

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L243-8 du code des juridictions financières qui stipule que « *le rapport d'observations définitives que la chambre régionale des comptes adressé au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par la chambre régionale des comptes aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier. Ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat* », et ouvre la discussion.

**Adopté à l'unanimité**

---

## **DIVERS**

→ **Compte rendu du conseil communautaire du 17 mars 2021.**

→ **Cérémonie du 8 mai**

Elle se déroulera conformément aux consignes sanitaires qui seront en vigueur. Une médaille militaire sera remise.

→ **Adressage**

Le groupe de travail se réunira les 12 et 19 avril prochains.

La séance est levée à 20h00.